



Référence : ICC-ASP/11/S/61

Secretariat - Secrétariat

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments aux États Parties et, au nom du Président de l'Assemblée, a l'honneur de se référer à la note verbale ICC-ASP/11/S/07, en date du 14 mai 2012, faisant part de la décision du Bureau de l'Assemblée des États Parties, lors de sa onzième réunion du 1<sup>er</sup> mai 2012, de fixer la période de présentation de candidatures pour l'élection des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures du 16 mai au 8 août 2012.

Le Secrétariat souhaite informer les États Parties qu'au 8 août 2012, la situation concernant les candidatures reçues par le Secrétariat était la suivante :

Groupe régional	Nom du candidat	Nationalité
États d'Afrique	M. Raymond Claudius Sock	Gambie
	M. Daniel David Ntanda Sereko	Ouganda
États d'Asie et du Pacifique	M. Hiroshi Fukuda	Japon
États d'Europe orientale	M. Ernest Petrič	Slovénie
	M. Árpád Prandler	Hongrie
	Mme Kristine Strada-Rozenberga	Lettonie
États d'Amérique latine et des Caraïbes		
États d'Europe occidentale et autres États	M. Philippe Kirsch	Canada
	M. Philippe Meire	Belgique
	M. Egbert Myjer	Pays-Bas
	M. Kevin Parker	Australie
	M. Mauro Politi	Italie
	M. Bruno Simma	Allemagne

Conformément à la décision du Bureau du 9 juillet 2012 et étant donné la situation concernant les candidatures susmentionnées, la période de présentation des candidatures des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures est prolongée jusqu'au vendredi 31 août 2012 (heure d'été des pays d'Europe centrale).

Les candidatures doivent être soumises par voie diplomatique au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, Cour pénale internationale, Salle A-0448, Maanweg 174, 2516 AB La Haye, Pays-Bas (ou par télécopie au +31 70 515 8376 ou par courriel à l'adresse [asp@icc-cpi.int](mailto:asp@icc-cpi.int)). Si possible, le Secrétariat souhaiterait recevoir la version numérique des candidatures proposées, des documents s'y rapportant et des autres pièces justificatives.

De plus amples informations sont disponibles sur le site web de la Cour ([www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)), sous la rubrique Assemblée des États Parties.

La Haye, le 10 août 2012